

### Compte Rendu du CHSCT du 11 juillet 2017

Le CHSCT s'est réuni le 11 juillet 2017 sous la présidence de M. Michel ROULET, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais. La séance s'est ouverte à 9h30.

Vous trouverez la déclaration liminaire en téléchargement sur le site internet **FO-DGFIP 62** (<http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/>).

L'ordre du jour de la réunion portait sur les projets de restructuration du réseau national 2018 :

#### **1. Transfert et fusion de la trésorerie mixte de Rouvroy avec celle de Vimy au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

##### Impact immobilier :

La trésorerie de Rouvroy sera fermée, les agents et les missions seront transférés à Vimy, les trésoreries sont distantes de 10 km et dépendent de la RAN de Lens.

La Direction a retenu cette solution car la trésorerie de Vimy vient d'être complètement rénovée suite à l'incendie de 2016 (*Les agents ont réintégré les locaux en avril dernier*). Les locaux domaniaux de Rouvroy sont plus difficilement aménageables. Ils seront mis en vente.

Trésorerie de Vimy



Trésorerie de Rouvroy



Actuellement, les agents de la trésorerie de Vimy sont répartis au rez-de-chaussée entre le bureau d'accueil de 21,49 m<sup>2</sup> (1 agent), 1 bureau SPL et impôts de 43 m<sup>2</sup> (3 agents) et le bureau du chef de poste (15 m<sup>2</sup>). Quatre postes existant sont libres : 2 au guichet et 2 dans le secteur impôt.

Les travaux envisagés consistent à transformer le local archives de 12,60 m<sup>2</sup>, qui se situe à côté du bureau du chef de poste en bureau d'adjoint.

Les archives seront regroupées au sous-sol.

Le ratio d'occupation sera alors de 11,51 m<sup>2</sup> par agent, et même 9,93 suivant l'aménagement retenu.

Le déménagement est prévu la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier 2018.

Il est également envisagé de proposer le logement de fonction actuellement vide à la location puisqu'il dispose d'un accès indépendant.



##### Impact emplois :

La fusion entraîne donc le transfert de 3 emplois implantés de Rouvroy vers Vimy au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

AVANT FUSION	T. Rouvroy			
au 01/09/2017	A+	A	B	C
TAGERFIP	1	0	2	0
Effectifs réels	1	0	1	0

T. Vimy			
A+	A	B	C
1	0	2	2
1	0	2	2

Mais au regard des effectifs réels, la situation est plus complexe. En effet, n'entrent dans le périmètre de la restructuration que les agents titulaires de leur poste au jour de l'opération. Ainsi, alors même que deux contrôleurs travaillent au quotidien sur Rouvroy, la DG considère que seul l'un d'entre eux, titulaire de son poste, est concerné. L'autre agent B étant ALD, il sera réaffecté au souhait de la Direction qui s'est engagée à privilégier une affectation sur Vimy et à prendre en compte ses contraintes familiales.

S'agissant de l'agent B dans le périmètre de la restructuration, les règles d'affectations lui donne la possibilité d'utiliser ou non une priorité pour suivre l'emploi supprimé. Les conséquences sont les suivantes :



Pile je gagne,  
face tu perds

→ il utilise sa priorité, il suit l'emploi transféré, il est affecté dès le 1<sup>er</sup> janvier à la Trésorerie de Vimy ;

soit

→ il refuse d'utiliser sa priorité. Son affectation nationale reste « RAN LENS / GCP ».

Il devra faire une fiche de vœux afin de trouver un poste fixe sur la RAN de Lens en GCP, concrètement un poste dans l'une des trésoreries de la RAN (Bully, Carvin, Hénin Mun., Lens CH, Lens Mun., Liévin et Vimy). Or, au 1<sup>er</sup> septembre 2017 (donc également au 1<sup>er</sup> janvier 2018, puisqu'il n'y aura pas eu de mouvement entre ces deux événements), le seul poste vacant est à Lens Mun....

Au regard de la nécessité de service, la Direction l'affectera donc dès le 1<sup>er</sup> janvier soit à Lens Mun, soit à Vimy... **Peut-on vraiment parler de choix ?**

L'emploi d'IDIV de la Trésorerie de Rouvroy sera redéployé en emploi d'inspecteur administratif. Il sera positionné comme adjoint du responsable de la trésorerie de Vimy. Il pourra être pourvu au plus tôt au mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

L'IDIV de Rouvroy bénéficie également d'une priorité absolue pour se repositionner dans le mouvement sur un emploi comptable C3. Si aucun des postes qu'il demande dans cette catégorie n'est disponible, il est affecté en surnombre à la Direction et bénéficie d'une garantie de rémunération pour une durée maximale de 3 ans. En attendant, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il deviendra chargé de mission et accompagnera la fusion à minima en janvier et février. Les postes A et B vacants seront ouverts au mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

APRES FUSION	T. Vimy			
Au 01/01/2018	A+	A	B	C
TAGERFIP	1	1	4	2
Effectifs réels	1		3	2

Prime de Restructuration de Service (PRS) :

Vérification faite par la Direction, tous les agents travaillant actuellement à Rouvroy, même le cadre B ALD pourtant hors périmètre pour suivre son poste, entrent dans le périmètre de la PRS.

Le régime horaire :

En dépassant le nombre de 3 agents, le nouveau poste de Vimy/Rouvroy devra passer à une répartition des horaires hebdomadaires sur 5 jours travaillés au lieu des 4,5 actuellement. Un nouveau règlement intérieur voté par l'ensemble des agents déterminera les nouvelles plages fixes et variables.

Organisation du travail :

Seront transférés de Rouvroy vers Vimy les 27 budgets liés à 8 communes, à un syndicat et un ESMS.

**Commentaires FO :** une fois de plus, les élus ont appris la fermeture de cette trésorerie bien après la décision prise par la direction. L'attitude méprisante de la DGFIP envers les élus, qui sont aussi nos partenaires, n'a d'égal que la froideur et la mobilisation reçues par le Directeur lors de sa rencontre avec les idylles des communes concernées. Voilà le décor planté pour notre nouveau Directeur ... S'il pensait pouvoir amadouer les élus comme on présente un dialogue de gestion à sa hiérarchie, le voilà prévenu !

**Pour les habitants du Pas-de-Calais, avec la suppression de la Trésorerie de Rouvroy c'est le maillage territorial des services de l'État qui continue de s'étioler... Pour les agents de la DGFIP, la fermeture d'une C3 entraîne aussi, un débouché en moins pour les IDIV et la suppression d'une promotion pour les inspecteurs, et par ricochet pour les contrôleurs et tous les agents. Quant à vos délégués FORCE OUVRIERE, ils continueront de s'opposer partout où le Service Public recule ! Le Service Public, c'est la République !**

**Votes :**

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>FO-DGFIP62</b>		X	
<b>Solidaires</b>		X	
<b>UNSA-CFTC</b>		X	
<b>CGT</b>		X	

## **2. Fermeture de la Recette des Finances de Boulogne-sur-Mer au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La fermeture projetée s'inscrit dans une tendance nationale de fermeture des Recettes des Finances territoriales.

### Les missions :

Les missions de la RF seront reprises par les équipes de direction. Le pilotage départemental au profit du réseau comptable, des élus et des partenaires institutionnels sera unifié pour une meilleure lisibilité.

Actuellement la RF est organisée en 3 services : 1. comptabilité-caisse-CDC, 2. recouvrement et 3. collectivités locales.

Les agents seront rattachés aux divisions correspondantes respectivement aux missions exercées, à savoir :

- la division Opérations comptables de l'État ;
- la division recouvrement forcé des impôts, amendes et produits locaux ;
- la division Secteur Public Local et missions économiques.

### Impact emploi :

Au 01/09/17	AFIP	IDIV	A	B	C	A (Huissiers)
TAGERFIP	1	1	3	6	0	4
Effectifs réels	1	1	3	6	1	4

AFIP : le Receveur des Finances occupe un emploi comptable, à ce titre, l'administration garantit sa rémunération pendant 3 ans. Il sera chargé de mission sur ARRAS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, avec dans ce cas, le versement de la PRS.

IDIV : l'IDIV nouvellement affecté à la RF au 1<sup>er</sup> septembre 2017 prend son poste. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il sera en surnombre IDIV Boulogne et pourra temporairement accompagner les missions et les agents jusqu'au 31 août 2018 pour la mise en place de la nouvelle organisation.

Pour les A et B (sauf l'inspecteur CDC) : ils peuvent choisir entre :

- être affectés à la Direction à Arras. Ils peuvent faire valoir leur priorité absolue au prochain mouvement de septembre 2018. Ils seront affectés « Arras Direction ». Éligible à la PRS.
- être détachés sur Boulogne jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021, renouvelable 2 ans. Un accord écrit de détachement sera signé par le Directeur. Ils continueront à exercer leur mission et le pilotage de leur activité se fera à distance. Ils n'auront pas de priorité pour retrouver un poste sur Boulogne. Ils ne peuvent y être affectés que dans le cadre du mouvement national. Pas de PRS.

Les agents ALD et EDR sont exclus du périmètre de cette priorité.

Pour les huissiers : la restructuration n'a pas d'incidence puisqu'ils sont affectés « huissier/DDFiP 62/sans résidence ». De nouveaux bureaux seront mis à leur disposition au CDFIP rue d'Aumont dans des modalités qui restent à déterminer.

A chargé de clientèle CDC : cet emploi étant transféré à la trésorerie de Boulogne Mun, l'agent sera tenu de déposer une demande de mutation en demandant le bénéfice de la priorité sur le poste dans le mouvement local. Un bureau lui sera octroyé au CDFIP rue d'Aumont.

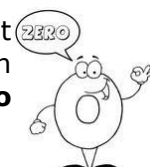
L'agent C des services techniques : affecté RAN Boulogne / service commun. Son affectation reste la même avec les mêmes missions.

### Impact immobilier :

Le bail sera résilié et la partie domaniale de l'immeuble sera mise en vente. Si les agents choisissent de rester en détachement à Boulogne, ils seront relogés dans les locaux du CDFIP de la rue d'Aumont.

**Commentaires FO :** Sur ce dossier, nous avons d'abord noté l'entêtement du Directeur à choisir une date en totale incohérence avec plusieurs réalités. En effet et mettons-nous quelques secondes à la place de la direction (Rassurez-vous ça dure jamais longtemps, mais ça permet de comprendre leur « logique »), pour réussir une « bonne » restructuration, il faut tenter de lier le plus possible 3 événements : la fermeture effective du site, le mouvement des personnels et enfin le transfert des emplois.

- **Premier constat sur la fermeture :** la date du 01/01/2018 est totalement inopportune car séparée de 9 mois des 2 autres. En agissant au 01/01/2018, la direction ferme d'abord la RF et s'occupe ensuite des personnels... **Pour l'image, c'est le zéro pointé...**



- **Deuxième constat pour les personnels :** en annonçant cette fermeture effective, il n'est laissé aux personnels le choix que de participer à 1 mouvement de mutation, le prochain du 01/09/2018. Certains se sont déjà positionnés, à raison, et trois partiront dès le 01/09/2017 sans être remplacés. Qui assurera les missions ?? Que feront ceux qui restent sur Boulogne et ne désirent pas suivre la mission à Arras ??? Au 01/01/2018, ils seront tous détachés mais où ??? **Là encore les personnels passent après la feuille de route de la direction...**
- **Troisième constat sur les emplois :** Le 01/01/2018 la direction, et donc nos collègues d'Arras devront absorber les missions de la RF de Boulogne sur le secteur CEPL et peut-être aussi sur le recouvrement. Les emplois transférés officiellement lors du prochain dossier emplois ne le seront qu'au 01/09/2018 et il n'y aura aucun bras supplémentaires d'ici là pour assurer ces missions ! **La direction ardente défenseur des missions ??? Continuez de lire SPIROU !!!**



Nous avons noté ensuite, que la direction n'avait aucune idée des tâches réalisées à la RF et du support tant technique que logistique qu'elle pouvait apporter. Si des Recettes des Finances existent, ce n'est pas pour le plaisir d'occuper des bâtiments domaniaux. Bien souvent, elles demeurent dans certains départements où la configuration ou l'étendue du département le nécessite. Avoir une antenne de la direction est bien utile pour animer un réseau, l'aider, le soutenir ou encore pour représenter le Directeur Départemental situé à plus de 100 kilomètres... Notre numéro 1 s'en apercevra très vite le jour où, convoqué par un maire de la Côte, il passera plus de trois heures aller-retour sur la route afin de le rencontrer une demi-heure...

### **Sommes-nous mauvaises langues ou avons-nous encore raison trop tôt ??**

Enfin, nous avons noté l'entêtement systématique de notre interlocuteur qui, malgré nos éléments étayés, persiste et signe sur la date : la RF fermera le 1<sup>er</sup> janvier 2018 !

### **Propositions FO :**

1. Afin de préserver la compétence des agents du secteur recouvrement au service des postes comptables des RAN de Calais, Boulogne, Montreuil et St Omer, nous avons demandé que ces 3 agents soit mis au service du recouvrement de ces postes comptables. Des solutions peuvent voir le jour, par exemple, le commissionnement en agent-enquêteur / Huissier ou encore la mise en place d'une brigade de recouvrement en soutien des comptables. Le Président n'a pas été insensible à cette proposition et nous a assuré qu'il en tiendrait compte dans ses réflexions.
2. Concernant les missions du CEPL, au 1<sup>er</sup> septembre 2017 et compte tenu des dernières CAP, nous avons demandé que cette mission rejoigne la direction à Arras puisqu'il ne reste plus qu'un seul agent dans le service. Il lui sera impossible d'en assurer seul toutes les missions...
3. Nous avons également pris soin de vérifier que notre collègue de la DISI en poste actuellement à la RF, soit relogé dans des conditions acceptables. Il le sera au sein du CDFP rue d'Aumont, un local au sous-sol lui sera réservé ainsi qu'un bureau au rez-de-chaussée. Sur notre demande, la direction va réserver une place de parking pour son véhicule de fonction afin de lui faciliter ses nombreuses manutentions. Nous avons demandé qu'elle soit positionnée à proximité immédiate de la zone de stockage de son matériel.

**Étonnamment, seuls les délégués Force Ouvrière se sont exprimés sur ce point.**

### **Votes :**

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>FO-DGFiP62</b>		X	
<b>Solidaires</b>		X	
<b>UNSA-CFTC</b>		X	
<b>CGT</b>		X	

### **3. Transfert du siège du SPF de Montreuil-sur-Mer à Boulogne-sur-Mer au 1<sup>er</sup> septembre 2018**

#### **« ON TRANSFERE LE SIEGE MAIS PAS LES SIEGES »**

Le SPF Montreuil-sur-mer est un poste comptant 9 emplois : 1IDIV 6B ET 2C au Tagerfip. Pour la direction, cette opération permet un rapprochement des équipes et une mutualisation des méthodes de travail dans l'attente d'une fusion qui pourrait intervenir en 2019.

Pour la continuité de la mission, il paraît opportun de conserver les compétences des agents. Dans le cas d'un refus de suivi de la mission, il pourrait être envisagé de proposer aux agents leur maintien temporaire à Montreuil sur mer et d'effectuer le travail à distance pour le SPF BOULOGNE\_2 jusqu'au 31 août 2020.



#### **Pourquoi mettre encore la charrue avant les bœufs ?**

Les deux CDFIP sont éloignés de 41KM. Le SPF de Montreuil sur mer sera renommé SPF de Boulogne 2 sans modification de numéro codique. Le SPFE de Boulogne sera renommé SPFE de Boulogne 1.

Ce transfert provoque un changement de RAN – 5 cadres B entrent dans le périmètre et peuvent bénéficier d'une priorité pour suivre leur mission par le biais d'une mutation nationale au 1er septembre 2018. Le 6<sup>e</sup> B est ALD RAN Montreuil sur mer.

### **Données chiffrées du SPF DE MONTREUIL**

	2016		1ER TRIMESTRE 2017	
	Flux traités	Stock	Flux traités	Stock
réquisitions	14517	229	3776	298
publications	8987	4488	1903	4585

Taux télé@ctes :			
réquisitions	74,6 %		75,80 %
publications	45,40 %		41,60 %

L'organisation de travail du SPF de Montreuil sur mer sera impacté par le transfert de siège. Un accueil commun des usagers sera mis en place à Boulogne.

### **Impact sur le quotidien des agents**

Les agents du SPF de Montreuil sur mer verront leur quotidien modifié par rapport à la distance entre leur domicile et leur nouveau lieu de travail. Pour tous les agents, la résidence de Boulogne est plus éloignée de leur domicile. La situation de ces agents sera examinée au regard de leur droit à la prime de restructuration de service (PRS). Elle est majorée dans le cas où ils changent de résidence familiale.

Mais s'ils restent sur la commune d'Eucaires, ils ne toucheront pas de PRS.

Les agents pourront bénéficier des titres restaurants au CDFIP de Boulogne sur mer.

Il n'y aura plus d'ouverture au public à Montreuil sur mer.

Le transfert de siège du SPF Montreuil sur mer s'accompagnera d'un projet immobilier visant à accueillir les agents dans l'immeuble sis au 26 rue d'Aumont à Boulogne sur mer dans l'espace occupé actuellement par le SPFE de Boulogne sur mer.

Le ratio surface par agent passera de 19 m<sup>2</sup> à Montreuil sur mer à 9,44 m<sup>2</sup> pour le SPF Boulogne 2.

Rien n'est encore fixé quant aux opérations de déménagement : ce sera soit un prestataire de service extérieur, soit les équipes de la division ressources budgétaires et logistique.

**Commentaires FO :** Vos délégués FO DGFIP62 ont dénoncé le manque d'objectivité et la précipitation de ce transfert. Pourquoi réaliser ce projet de transfert au 1er septembre 2018 pour une réforme qui verrait peut-être le jour en 2019 en laissant les agents sur leur poste actuel jusqu'au 31 août 2020 ???

Les fusions des bases FIDGI ne sont toujours pas réalisables, nous nous demandons si elles le seront un jour ... La DGFIP a l'art et la manière de lancer des restructurations sans en vérifier la faisabilité ...



### **Votes :**

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>FO-DGFIP62</b>		X	
<b>Solidaires</b>		X	
<b>UNSA-CFTC</b>			X
<b>CGT</b>		X	

#### 4. Transfert du siège du SPF de Saint-Pol-sur-Ternoise à Arras au 1<sup>er</sup> septembre 2018

##### « ON TRANSFERE LE SIEGE MAIS PAS LES SIEGES » Bis repetita placent...

Le SPF de St Pol Sur Ternoise compte 4 emplois (1IDIV, 2B, et 1C). Le transfert du SPF permettrait un rapprochement des équipes et une mutualisation des méthodes de travail, dans l'attente d'une fusion qui pourrait intervenir en 2019.

Au départ en retraite de l'actuel chef de service du SPF de St Pol sur Ternoise, les 2 SPF seront placés sous le même pilotage dans le cadre d'un intérim.

Le SPF de St Pol Sur Ternoise prendra le nom de SPF d'Arras 2 sans modification de numéro de codique. Celui d'Arras sera renommé SPFE d'Arras 1.

Le SPF de St Pol sera impacté directement par ce transfert. Le SPFE d'Arras développera les mutualisations avec le SPF de St Pol.

Pour les agents du SPF de St Pol, il y aura changement de RAN de celle de St Pol à celle d'Arras. À ce jour, 1 cadre C et 3 cadres B sont affectés à St Pol dont un cadre B en surnombre avec affectation « FIPER-St Pol ».

**En cas de suivi de mission**, le cadre C et 2 cadres B peuvent se prévaloir d'une priorité pour suivre les missions à Arras. Si les 3 cadres B veulent suivre leurs missions, ils seront départagés à l'ancienneté administrative.

La régularisation se fera par le biais du mouvement de mutation national avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**En l'absence de suivi de mission**, les agents restent titulaires de leur affectation nationale et sont maintenus sur leur commune d'affectation locale. Ils rejoindront, dans ce cas, un service relevant de la même mission-structure, à savoir le SIP/E.

Comme à Montreuil, les agents qui souhaiteraient continuer à exercer leur mission à St Pol, pourraient rester temporairement sur place. Ils effectueraient un travail à distance pour le SPF 2 d'Arras et ceci jusqu'au 31 août 2020. Les agents seraient maintenus dans les locaux actuels.

En cas de mise en place d'un travail à distance, le pilotage de l'équipe de St Pol sera assuré par le responsable du SPFE d'Arras 1 (ou le chef de contrôle) qui se déplacera périodiquement auprès de ces agents.

Il n'y aura peut-être plus d'accueil du public à St Pol en matière de publicité foncière. La question de maintenir cet accueil est encore en réflexion.

Tous les agents peuvent prétendre à la prime de restructuration à condition qu'ils quittent St Pol. Les conditions et les montants sont les mêmes que pour le transfert du SPF de Montreuil vers Boulogne sur Mer.

Au niveau immobilier, les agents du SPF de St Pol qui disposaient d'un espace de bureau ouvert de 74 m<sup>2</sup> seront installés dans deux bureaux d'une surface de 41m<sup>2</sup> seulement. Le ratio passe ainsi de 18,50 à 13,67 m<sup>2</sup>.

**Commentaires et propositions FO :** nous avons évoqué les mêmes remarques que pour le point précédent. Du fait de notre inquiétude sur l'avenir du site, il ne restera que 2 services en 2020, nous avons demandé que des travaux d'aménagement soit réalisés afin de loger le SIP/E au rez-de-chaussée. L'étage pourrait ainsi beaucoup plus facilement être proposé à la location. Nos collègues disposant quant à eux d'un bureau rénové bénéficieront de meilleures conditions de travail. Enfin, ce bâtiment serait ainsi totalement accessible tant aux publics qu'aux travailleurs handicapés. La direction va y réfléchir.

#### Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>FO-DGFiP62</b>		X	
<b>Solidaires</b>		X	
<b>UNSA-CFTC</b>			X
<b>CGT</b>		X	

#### Vos représentants **FO-Finances 62** en CHSCT :

**Titulaires : Delphine MORTELETTE & Laurence DIDAUX**

**Suppléants : Jacques REGNIER & Sylvie MANIEZ**